

DEMANDE D'AUTORISATION D'INHUMER EN TERRAIN COMMUN

Je soussigné(e) :

DEMANDEUR	
Nom :	Prénom :
Demeurant	
Agissant en qualité de (lien de parenté avec la personne décédée).....	
☎ :	💻 :@.....

sollicite auprès de Monsieur Le Maire de Montargis, l'autorisation d'inhumer en terrain commun :

DÉFUNT :	
<input type="checkbox"/> cercueil	<input type="checkbox"/> urne
Nom et prénom(s) du défunt :	
Né(e) le : à	
Décédé(e) le : à	

L'inhumation aura lieu :

DATE D'INHUMATION	
Date :	Heures :
Assurée par : (opérateur de Pompes Funèbres).....	
Si inhumation d'urne, la crémation a lieu le..... à.....H.....	

Je déclare sur l'honneur qu'il n'existe pas d'autres personnes au même degré que moi, ou que s'il en existe, elles ne sont pas opposées à la présente demande dont j'assume la pleine responsabilité. Je m'engage à garantir la Ville de Montargis contre toutes réclamations qui pourraient survenir à l'occasion de cette inhumation.

J'ai pris connaissance de l'article L.2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la commune peut faire procéder à la crémation des restes exhumés lors de la reprise de l'emplacement. J'atteste sur l'honneur que la personne décédée n'a pas manifesté d'opposition à la crémation.

Si je m'oppose à la crémation des restes, je joins une attestation le précisant.

Service Cimetière

☎ 02.38.85.24.23 (site rue du Château)
06.08.43.96.46 (gardien du cimetière)
02.38.95.10.53 (service état civil)

✉ cimetiere@montargis.fr
etat.civil@montargis.fr

Art. L.2223-4 du CGCT :

« Un arrêté du maire affecte à perpétuité, dans le cimetière, un ossuaire aménagé où les restes exhumés sont aussitôt réinhumés. Le maire peut également faire procéder à la crémation des restes exhumés en l'absence d'opposition connue ou attestée du défunt. Les restes des personnes qui avaient manifesté leur opposition à la crémation sont distingués au sein de l'ossuaire ».

Je m'engage à me conformer strictement au Règlement du Cimetière de la Ville de Montargis, sous peine de poursuites, conformément à la réglementation en vigueur.

Je prends note que toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Fait à, le

Le demandeur,
(signature)

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE :

- la photocopie de la pièce d'identité du demandeur
- la déclaration préalable de travaux
- le certificat de décès dressé par un médecin
ET/OU l'acte de décès dressé par l'officier de l'état civil de la commune de décès,
- l'autorisation de fermeture de cercueil délivrée par l'officier de l'état civil du lieu de fermeture,
- la déclaration préalable de transport de corps (si la fermeture du cercueil a eu lieu sur le territoire d'une autre commune)
- l'expression écrite de la dernière volonté du défunt (si le document existe),
- le mandat par lequel la famille confie le service à une entreprise de pompes funèbres,
- certificat de crémation (en cas d'inhumation d'urne)

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Emplacement :

Arrêté d'attribution n° :

Du / / au / /